

FORMATION

LA POLICE ADMINISTRATIVE DANS LES ESPACES NATURELS PROTÉGÉS

CONTEXTE

Les agents des espaces naturels protégés sont amenés à instruire des demandes et contrôler des activités au regard des réglementations applicables. L'autorité administrative met en demeure et prononce des sanctions administratives à l'égard des personnes non respectueuses des règles en vigueur.

Le cadre juridique applicable est codifié aux articles L. 171-1 et suivants du code de l'environnement.

FINALITES & LEVIERS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

L'objet de la formation est de vous permettre de mettre en œuvre une procédure administrative (de l'instruction à la sanction administrative) dans le respect des règles applicables.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Maîtriser le cadre procédural applicable à l'instruction d'une autorisation administrative (droits du demandeur, étapes, règles de procédure à respecter)
- Savoir sécuriser juridiquement la forme et le contenu d'un acte administratif (autorisation administrative et mise en demeure notamment)
- Identifier les éléments-clés du cadre procédural applicable aux opérations de contrôle administratif
- Maîtriser la structure d'un rapport en manquement administratif / en conformité
- Savoir expliquer les différences entre les diverses sanctions administratives
- Identifier les erreurs à éviter lors de la mise en œuvre de procédures conjointes de police administrative et de police judiciaire

CONTENU

L'instruction de la demande d'autorisation

Le demandeur
Le contenu du dossier de demande
Les délais

La délivrance de l'autorisation administrative

Le bénéficiaire, la forme de l'acte, les motivations, les prescriptions

Le contrôle des prescriptions

Les visites, les documents relatifs à l'objet du contrôle, les modalités d'intervention

Le rapport en conformité et le rapport en manquement

La forme des actes, leur contenu, les destinataires

La mise en demeure

La forme de l'acte, son contenu, l'autorité compétente, les délais

Les sanctions administratives

Arrêté de consignation de somme, d'exécution d'office, astreintes, d'amende administrative, remise en état

L'articulation entre police administrative et police judiciaire

Principe de mise en œuvre parallèle

PUBLIC

Agents des espaces naturels protégés (12 agents au maximum)

NIVEAU

Maîtriser la langue française

DATE

A déterminer

DURÉE

4 jours

LIEU

Classe virtuelle via zoom

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Pédagogie active : approche pragmatique et directement opérationnelle, mises en situation, remise du dossier du participant.

EVALUATION DE L'ATTEINTE DES OBJECTIFS PAR LE FORMATEUR

La formation se termine par un QCM et une attestation de suivi de formation est remise à chaque participant.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les personnes à mobilité réduite sont bienvenues dans nos locaux . Les personnes en situation de handicap doivent nous informer préalablement sur leur situation. Une procédure d'entretien personnalisé sera mis en œuvre.

INTERVENANTS

Mathieu Labrande, Juriste- formateur en droit et police de l'environnement

LES + DE VOTRE FORMATION

- la qualité d'expertise de votre intervenant
- études de cas issues de vos pratiques
- échanges et interactivité

TARIF

380 euros / jour par participant

INSCRIPTIONS

Mathieu LABRANDE, contact@ecolaudroit.fr, 06 30 43 86 81

DATE LIMITE D'INSCRIPTION

Néant

Date d'édition : 28 décembre 2022